

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 09 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 mars à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LOUTEHEL, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 02/03/2022  
Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres votant : 13

**Présents** : Dominique DAHYOT, André DELAROCHE, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Olivier HERVAULT, Kristelle JUILLET, Alain LEFEUVRE, Didier LE CHENECHAL, François LE MERLUS, David MOIZAN, Pierre PERSEHAIE, Steven PERRICHOT, Jean-François PLAIN, Ange PRIOUL.

**Absents excusés** : Sylvie GAUBERT-GRUEL, Pascal GUERRO, Christophe VERON.

**Etaient également présents** : Xavier GUILLOTON du SMP Ouest 35 et Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP



Début de la séance 18h10.

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mars 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Comité du 02 février 2022,
- Décisions prises par le Président par délégation du comité syndical
- Approbation du compte de gestion 2021,
- Désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2021,
- Approbation du compte administratif 2021,
- Affectation du résultat 2021,
- Approbation du budget primitif 2022,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Réalisation d'un emprunt pour financer des travaux d'investissement,
- Marché Public - Attribution du marché de travaux « Programme 2021-2022 »
- Informations

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François LE MERLUS est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 13 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le compte-rendu du Comité syndical du 08 décembre 2021 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

## DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

- Convention de servitude signée le 06.01.2022 : pose d'un réseau électrique souterrain Rue de la Croix Jumelle à Maxent (alimentation de la station de surpression de Maxent).
- Convention de servitude signée le 02.02.2022 : pose d'un réseau électrique souterrain au Minerais à Paimpont (alimentation de la station de production de l'Etang Bleu).
- Devis TERTRONIC validé le 17.02.2022 : acquisition de matériel informatique pour le secrétariat du syndicat 1.297,53 € HT.



### Information :

En complément des ratios présentés lors du débat d'orientation budgétaire, vous trouverez ci-dessous le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement du syndicat :

BILAN EN 2021		
ACTIF	PASSIF	En €
Immobilisations	Subventions, dotations, réserves	
24 574 792	25 884 803	
Stocks et créances	Dettes financières	FDR =
799 763	215 363	1 525 374
Trésorerie	Dettes fournisseurs, sociales	BFR =
825 643	100 032	699 731

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 825\,643$$

N°2022-04

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Conformément à l'article 17 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, le Trésorier doit relater, à travers le Compte de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé. Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour l'exercice 2021,

Considérant que ces opérations n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le Compte de Gestion 2021 du Receveur.**

N°2022-05

**DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

---

Il est rappelé que le Président du SMEFP, qui a dressé le compte administratif 2021, ne peut pas présider la séance où ce même compte administratif est débattu. Il convient donc de procéder à l'élection d'un président de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2021 du syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5212-16 et L.2121-14,

Considérant l'ordre du jour de la séance comportant le vote du compte administratif 2021 du budget principal,

Vu la candidature de Mme Murielle DOUTÉ-BOUTON,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Murielle DOUTÉ-BOUTON, présidente de séance pour le vote du compte administratif 2021.**

N°2022-06

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

---

Sous la présidence de Mme Murielle DOUTÉ-BOUTON, le Comité Syndical examine le compte administratif du Syndicat qui s'établit ainsi pour l'année 2021 :

**Exploitation**

Recettes :	1.546.741,46 €
Dépenses :	697.010,78 €
<u>Excédent de l'exercice :</u>	<b>849.730,68 €</b>

**Investissement**

Recettes :	1.509.955,15 €
Dépenses :	834.311,97 €
<u>Excédent de l'exercice :</u>	<b>675.643,18 €</b>

**Hors de la présence de Monsieur David MOIZAN, Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du Syndicat.**

N°2022-07

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

---

L'examen du compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de **849.730,68 €**
- Un excédent de la section d'investissement de **675.643,18 €**

**Soit un résultat de clôture de l'exercice de 1.525.373,86 €**

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ce résultat.

Le Président propose donc, pour le Budget Primitif 2022, d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de **849.730,68 Euros** au compte R 1068-0001 «Autres réserves ».

Il conviendra parallèlement de reporter l'excédent d'investissement de **675.643,18 Euros** à l'article R 001-0000 « Excédent antérieur reporté » de la section d'investissement.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- accepte la mise en réserve du résultat d'exploitation, telle que présentée ci-dessus,
- accepte le report de l'excédent de la section d'investissement.

**N°2022-08**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

---

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité le Budget primitif 2022 du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont. Le document est présenté en annexe.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation à **1.518.897,00 Euros**,
- en section d'investissement à **3.404.758,00 Euros**.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022.**

**N° 2022-09**

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

---

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler la ligne de trésorerie qui a été ouverte en avril 2021 auprès de la Banque Postale pour un montant 239.000,00 € afin de pouvoir répondre à un besoin de trésorerie ponctuel au cours de l'année et d'autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie avec la Banque Postale.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale,**
- **autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce renouvellement.**

**N°2022-10**

**REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER DES TRAVAUX  
D'INVESTISSEMENT PREVUS AU BUDGET PRIMITIF 2022**

---

Monsieur le Président et Madame la Vice-Président en charges des finances envisagent de souscrire un emprunt destiné à financer une partie des travaux d'investissement.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** le Président à mener les négociations avec les établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt,
- **autorise le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier.**

La somme de 600.000,00 € a été inscrite au BP 2022 (Section recettes d'investissement - Chapitre 16 – compte 1641).

**N°2022-11**

**MARCHE PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX PROGRAMME 2021-  
2022 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS ET REHABILITATION  
D'OUVRAGES**

---

La CAO réunie le 24 février 2022 a donné un avis favorable à l'attribution du marché de travaux « Programme 2021-2022 - Travaux de renouvellement, de renforcement, de déplacement et d'extension des réseaux d'eau potable et réhabilitation de réservoirs sur la commune de Paimpont ».

**Lot n° 1 - Travaux de renouvellement des réseaux d'AEP :**

Entreprise : Groupement CISE TP / SOGEA / SEEG

<b>Tranche ferme + tranche conditionnelle affermie :</b>	<b>1.655.062,44 € HT</b>
<b>Total</b>	<b>1.986.074,93 € TTC</b>

## Lot n° 2 - Travaux sur ouvrages – Réhabilitation de réservoirs sur la commune de Paimpont :

Entreprise : TSM (Travaux Spéciaux Mournès)

Tranche ferme :	152.286,80 € HT
Tranche conditionnelle affermie :	143.330,60 € HT
<b>Total</b>	<b>295.617,40 € HT</b>
Total	354.740,88 € TTC

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de la CAO en attribuant ce marché :
  - Lot n° 1, au Groupement CISE TP / SOGEA / SEEG pour les montants indiqués ci-dessus,
  - Lot n° 2, à l'entreprise TSM pour les montants indiqués ci-dessus,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux.

•◆•

### INFORMATION

---

- **Date de la prochaine réunion de bureau : le jeudi 09 juin 2022 à 14 heures à Monterfil**
- **Date du prochain comité syndical : le mercredi 22 juin 2022 à 18 heures :**  
Lieu à définir : Que les communes pouvant nous accueillir se manifestent.

•◆•

Fin de la séance à 19h20.

**Fait et délibéré à Loutehel, le 09 mars 2022. Délibérations n° 2022-04 à n° 2022-11.**

Le Président, David MOIZAN.

Les Délégués,

Dominique DAHYOT,

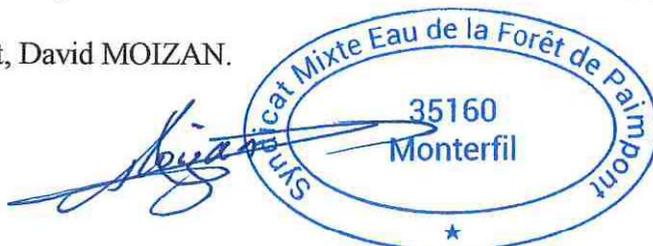
André DELAROCHE,

Murielle DOUTÉ-BOUTON,

Olivier HERVAULT,

Kristelle JUILLET,

Alain LEFEUVRE,



Didier LE CHENECHAL

François LE MERLUS,

Pierre PERSEHAIE,

Steven PERRICHOT,

Jean-François PLAIN,

Ange PRIOUL.